BO/LN/15/14/SMC-EHPAD

Paris, le 2 décembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le SMC-EHPAD souhaite réagir suite aux propos tenus par Madame Laurence Rossignol, Secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et à l'autonomie, lors des Assises du Médecin Coordonnateur qui ont eu lieu la semaine dernière à Paris.

Madame la Ministre a assuré dans son discours qu'elle entendait élargir le droit de prescription des médecins coordonnateurs au-delà des simples situations d'urgences, d'urgences vitales ou de santé publique.

Le SMC-EHPAD, Syndicat des Médecins Coordonnateurs en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, affilié à la CSMF, s'indigne du mépris exprimé par la Ministre envers les médecins traitants, Ministre qui assure qu'ils sont convoqués par les médecins coordonnateurs pour renouveler les ordonnances pour des pathologies chroniques. C'est bien méconnaître le fonctionnement d'un EHPAD !

Le SMC-EHPAD rappelle que les relations entre médecins traitants et médecins coordonnateurs ne sont pas des relations de subordination. Le Décret de septembre 2011, qui fixe in fine les missions réglementaires du médecin coordonnateur, ne lui donne pas d'autre pouvoir de prescription que celui évoqué plus haut et, lui confie la mission d'expert gériatrique en ce qui concerne la prévention de la iatrogénie dans la structure, avec uniquement un devoir d'information de ses confrères pour des problématiques médicamenteuses.

Appeler de ses vœux une nouvelle mission de soins pour les médecins coordonnateurs alors que ceux-ci n'ont déjà pas les moyens d'assumer correctement leurs missions historiques paraît être une posture visant à satisfaire seulement une partie de l'auditoire. En effet, le SMC-EHPAD, présent lors de l'intervention de Madame la Ministre, rappelle que près de la moitié des médecins coordonnateurs en fonction dans les EHPAD sont aussi des médecins généralistes libéraux qui ont un exercice mixte, et souligne que la plupart d'entre eux sont en désaccord avec cette proposition.

Enfin, au moment où une grande réflexion nationale est lancée sur l'ensemble de la tarification dans les EHPAD, autant sur le soin que sur la dépendance, il est bien aventureux de se lancer dans une proposition qui ne comporte aucun modèle économique sous-jacent à cette heure : Veut-on la généralisation du Tarif Global avec uniquement la présence de médecin salarié ? Veut-on demander au médecin coordonnateur d'assumer la médecine de soins à périmètre constant, sans moyens supplémentaires ? Veut-on écarter les médecins traitants libéraux des EHPAD et alors transformer en établissement sanitaire les établissements médico-sociaux où la chambre n'est en droit que le substitut du domicile ? Quid du regard extérieur sur le fonctionnement des EHPAD et les dérives possibles, si demain un seul médecin, inféodé à la direction, assure toute la médicalisation ?

Le SMC-EHPAD défend le principe que le médecin coordonnateur soigne l'institution et le médecin traitant les « résidents patients » et qu'ensemble ils bâtissent le projet de soins individuel de chacun.

La Loi de Santé sanctuarise en théorie la médecine de proximité et de premier recours ; en écartant les médecins traitants des EHPAD, on voit bien encore une fois qu'il n'en est rien et que le dépeçage de la médecine générale libérale continue.

Le SMC-EHPAD se tient à la disposition de Madame la Ministre pour engager une réflexion complémentaire sur l'ensemble du parcours de santé de la personne âgée qui doit réunir tous les acteurs.

Contact presse :
Docteur Bernard ODDOS, Président du SMC-EHPAD
Portable : 06.11.81.99.95.
Tél. : 01.43.18.88.30. Mail : SMC@csmf.org